



COMMUNIQUE

Organisation des visites en secteur sanitaire à compter du 01 juillet 2021

A compter du jeudi 01 juillet 2021, les visites dans les services de Médecine et de Soins de Suite et de Réadaptation sont autorisées, selon les modalités suivantes :

- 1 visite maximale par patient par jour ;
- 1 personne par visite ;
- Les après-midi de 14H00 à 17H00 ;
- Durée maximale : 1 heure ;
- Les visites se déroulent en chambre, en gardant les précautions de distanciation avec ports du masque pour le patient et le visiteur.

Pour chaque visite, les coordonnées du visiteur seront tracées dans un registre à l'entrée du service.

Les mesures de sécurité à l'entrée de l'établissement continuent de s'appliquer et les visiteurs extérieurs sont invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée de la visite. Si le visiteur peut attester du fait qu'il est vacciné (attestation AMELI), la présentation d'un test négatif n'est pas utile.

Il est également rappelé également que les visites ne sont pas autorisées pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter un isolement de 7 jours, même en cas de test négatif.

De plus, Il est précisé que les vaccins actuels protègent des formes graves, mais il est encore trop tôt pour savoir s'ils évitent la transmission. Ainsi pour protéger les autres, il est indispensable de continuer à appliquer les gestes barrières.

En cas de non-respect, une suspension de visite peut être prise par la direction de l'établissement.